



**Réunion publique
d'information et de concertation réglementaire
REQUALIFICATION DU COURS DU GENERAL DE GAULLE**
entre la route de Pessac et le centre-ville
3 MAI 2019



Les objectifs de la réunion publique

- 1) le dispositif de concertation
- 2) les objectifs et les enjeux du projet
- 3) Le parti pris d'aménagement et les conditions d'exploitation



La concertation réglementaire *

(au titre du code de l'urbanisme Article L300.2) est ouverte depuis le 15 avril 2019

Vous pouvez faire **VOS** observations:

- sur le site internet: www.participation.bordeaux-metropole.fr,
Rubrique « *Participations en cours* ».

- sur les registres mis à disposition :

- Hôtel de Ville de Gradignan,
Allée Gaston Rodrigues, CS50150, 33173 Gradignan
- Pôle territorial sud de Bordeaux Métropole,
Service droit des sols,
11 avenue Léonard de Vinci, 33600 Pessac

* Concertation obligatoire pour les projets dont le montant est supérieur à 1,9 M€

 PARTICIPATION
BORDEAUX MÉTROPOLE

**AMENAGEMENT DU COURS
DU GÉNÉRAL DE GAULLE
(DE ROUTE DE PESSAC À
AVENUE DE LA
LIBÉRATION) À GRADIGNAN**

Publiée le 15 / 04 / 2019

PARTICIPATION EN COURS

Du 15 avril 2019 au 17 mai 2019, participez à l'étude de requalification du Cours du Général de Gaulle (entre l'avenue de la Libération et à la Route de Pessac) à Gradignan. L'aménagement consistera à rénover le cours et à créer une voie verte pour faciliter et sécuriser les circulations douces (piétons/cycles).

Etat de la participation : En cours
Type : Réglementée / Concertation simplifiée ⓘ
Thématique : Déplacements
Porteur de la participation : Bordeaux Métropole ⓘ
Gestionnaire de la participation : Cécile Cheyrou
Mairie associée : Ville de Gradignan
Communes et quartiers : Gradignan



VUE DEPUIS L'AVENUE DE LA LIBÉRATION : LES AMÉNAGEMENTS NEUFS DU CENTRE-VILLE SERONT ÉTENDUS JUSQU'À LA RUE DU PROFESSEUR BERNARD (ZONE



La concertation réglementaire

Les documents mis à disposition du public :

- une notice explicative rappelant les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et présentant la synthèse des études ;
- un plan de situation ;
- un avis de concertation ;
- une étude préliminaire ;
- un registre de concertation.

Sera versée à la concertation:

- la présente projection.

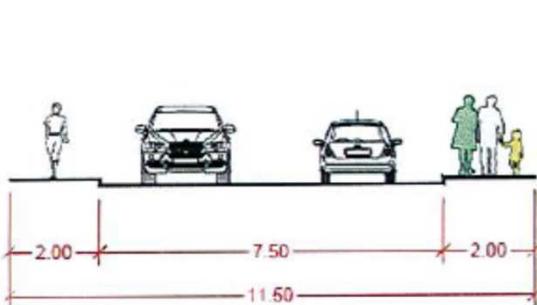
Les contributions du public feront l'objet d'un bilan délibéré en conseil métropolitain **en septembre** suite à la clôture de la concertation envisagée 17 mai 2019.



Le périmètre du projet



Les enjeux contextuels



Densité de trafic :
5000≤trafic<8000véh./j./voie



Insérer la piste cyclable dans le maillage d'itinéraires doux

- Itinéraires doux existants (pistes)
- - - Piste cyclable bidirectionnelle projetée
- - - Zone 30 projetée
- Autres aménagements cyclables ou piétons projetés

Marquer, qualifier et sécuriser les voies et carrefours

- Section du Cours du Général de Gaulle à requalifier
- Projets proches de requalification d'espaces publics routiers
- Sécurisation des carrefours

Un traitement paysager qui met en scène un environnement de qualité

- △ Activités
- EBC
- Elément bâti ou paysager à protéger ou à mettre en valeur
- ↔ Elément paysager à protéger ou à mettre en valeur (Eau Bourde)

Perspectives sur arbres remarquables ou fonds boisés

Organiser le stationnement

- (P) Insertion de poches de stationnement ou stationnements longitudinaux



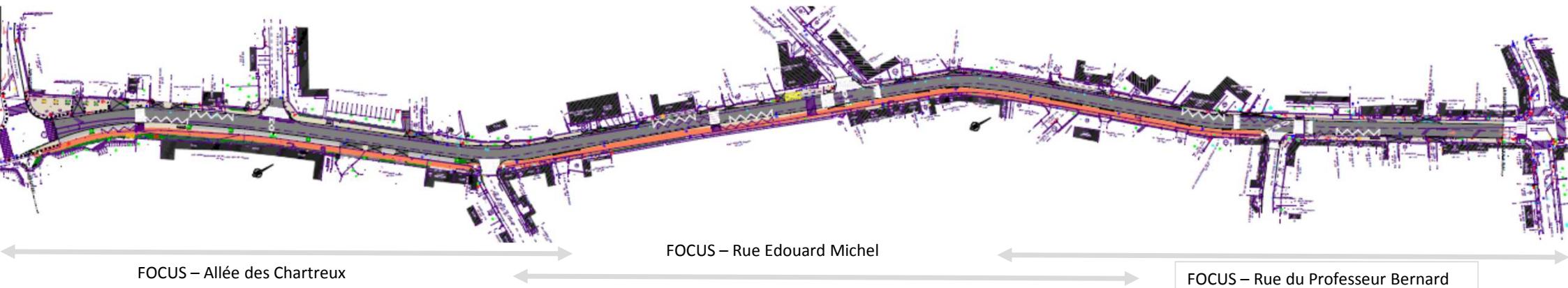
Les objectifs du projet

Bordeaux Métropole souhaite que le projet de réaménagement réponde aux objectifs suivants :

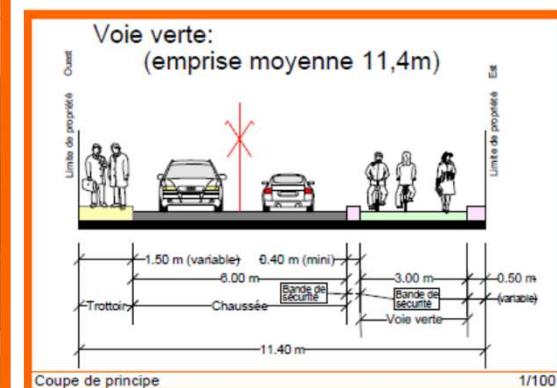
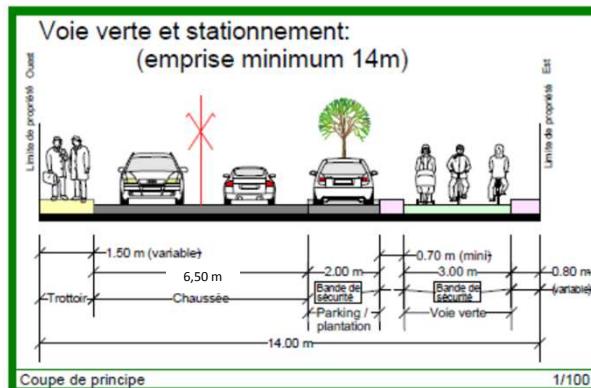
- favoriser la **cohabitation des fonctions circulatoires intercommunales de forte intensité** (véhicules lourds, VL, transports en commun TC, cycles) et en assurer la compatibilité avec les pratiques riveraines ;
- favoriser et **sécuriser les circulations douces** ;
- calibrer les chaussées pour une **vitesse modérée et une économie de l'espace** ;
- **résorber les effets de coupure, fréquence et sécurisation des franchissements** ;
- veiller à un juste **équilibrage des largeurs de trottoirs** (usages et valorisation des fronts bâtis), proportionnellement à l'emprise de l'espace public ;
- promouvoir par séquences cohérentes, la **continuité des aménagements de l'espace public**, vecteur d'une identité d'itinéraire ;
- **introduire la composante végétale** (alignement, jalonnements) pour une meilleure lisibilité et aménité des espaces publics, dès que les emprises le permettent ;
- **prévoir en partie courante les emprises nécessaires aux mouvements** (tourne à gauche, implantation de la signalisation routière, etc.) en fonction des besoins ;
- assurer la **performance des transports publics** ;
- veiller à un juste **coût du projet et prendre en compte l'existant**.



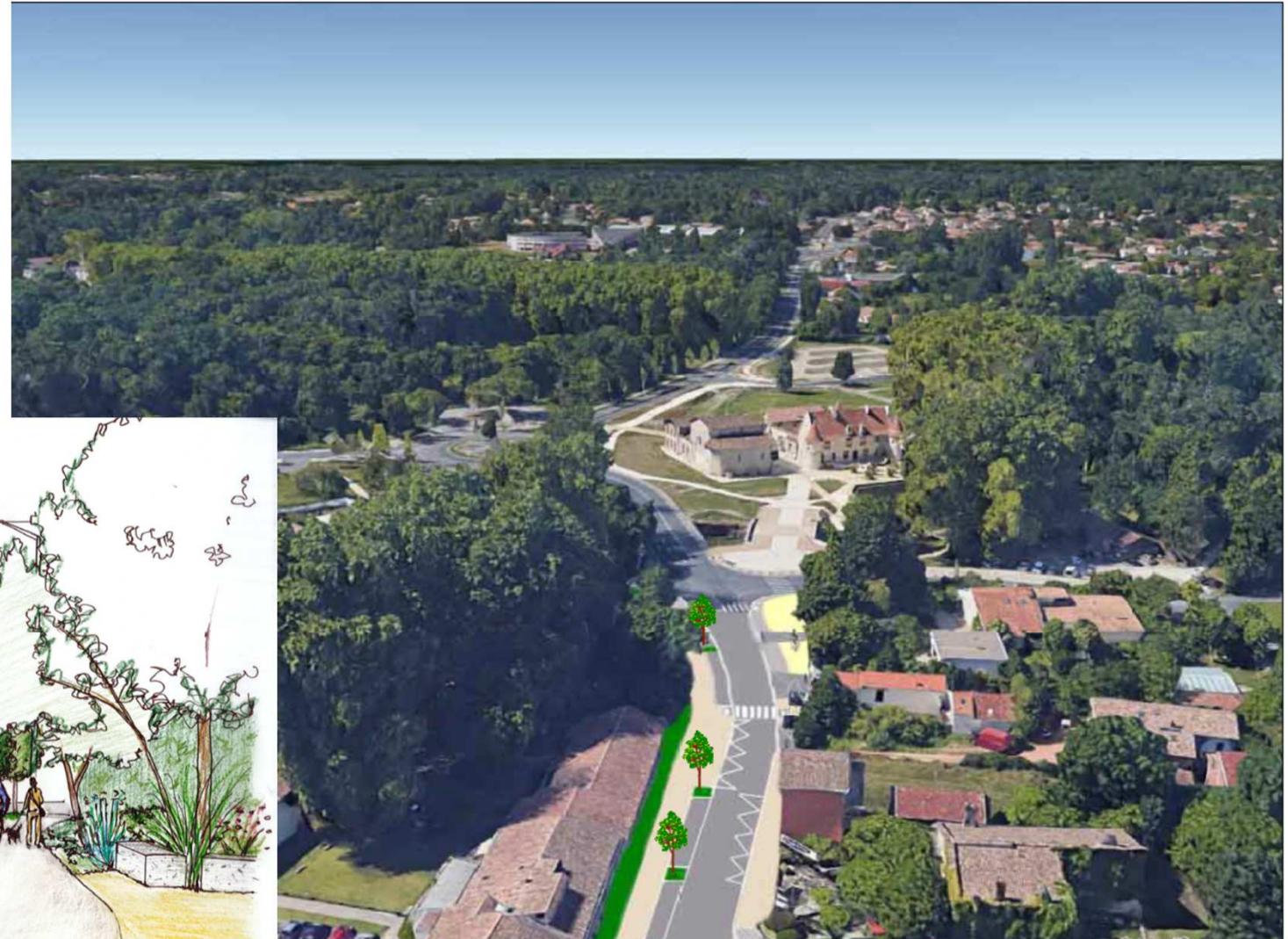
Tracé en long



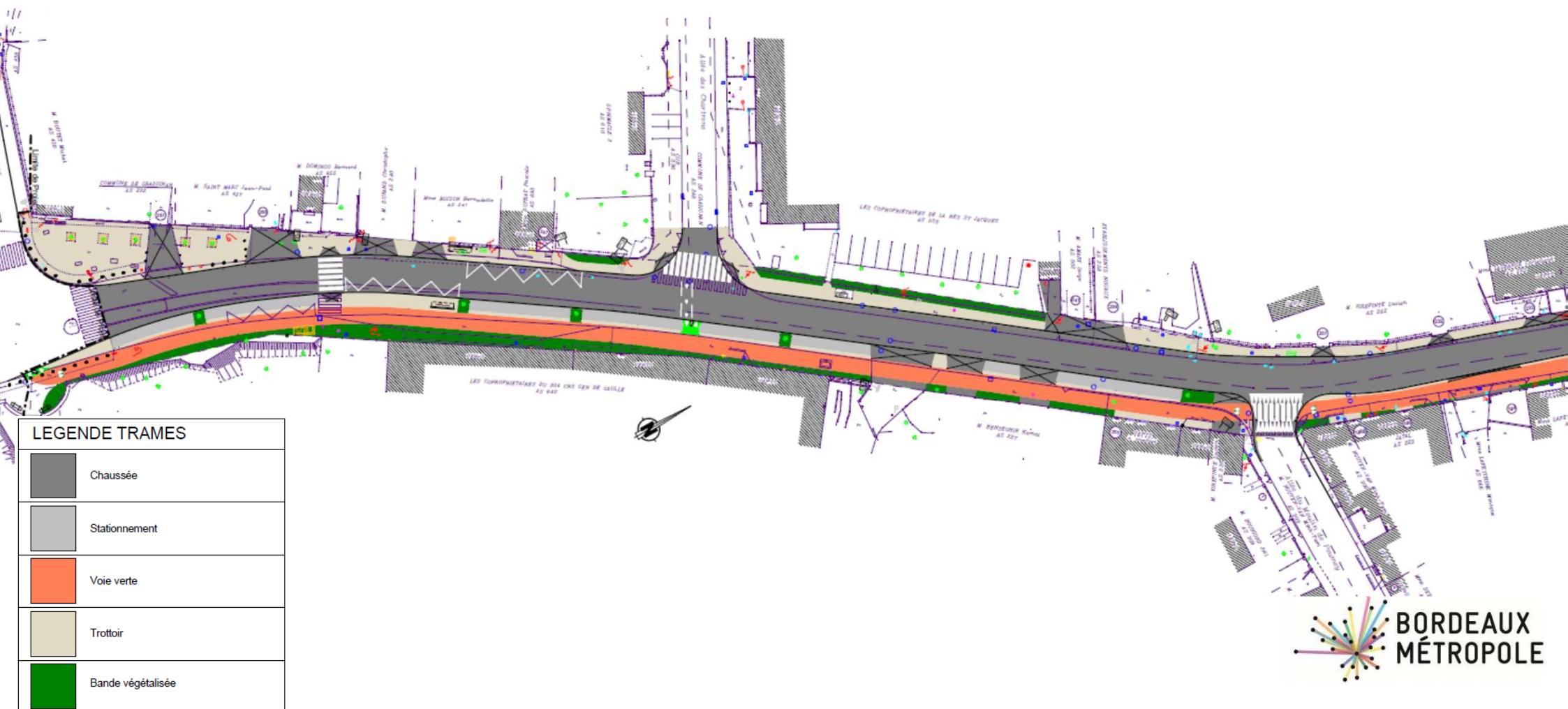
Profils en travers



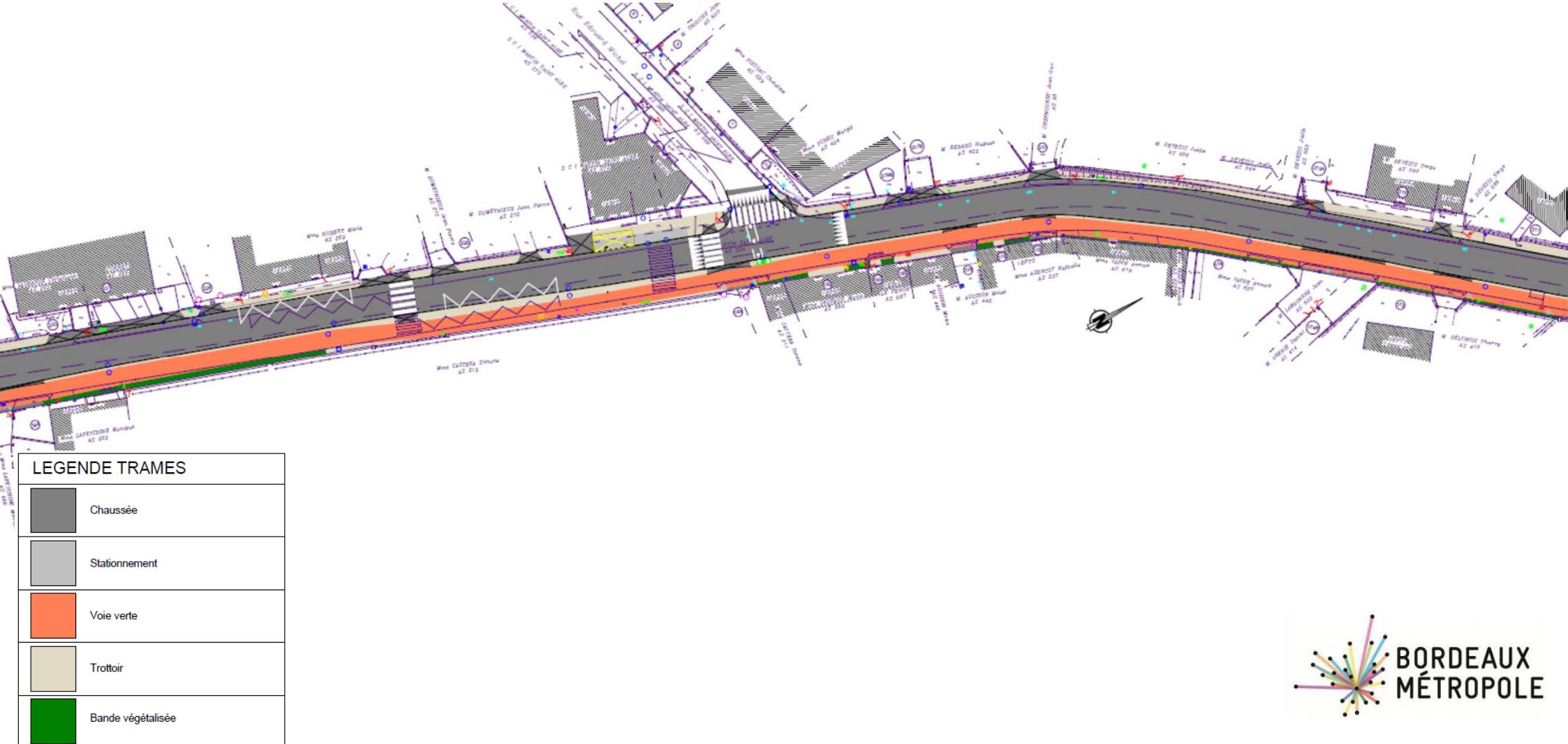
Le parti pris d'aménagement



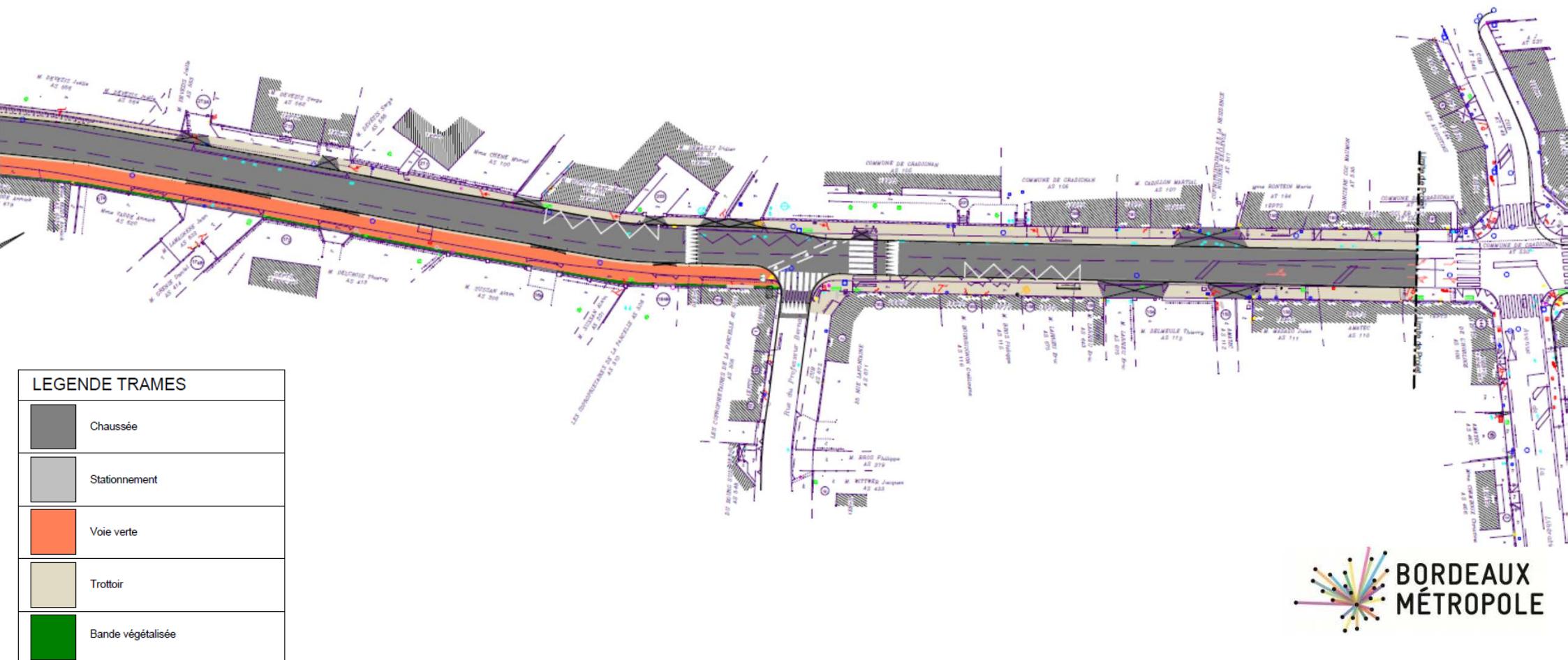
Focus – Secteur Allée des Chartreux



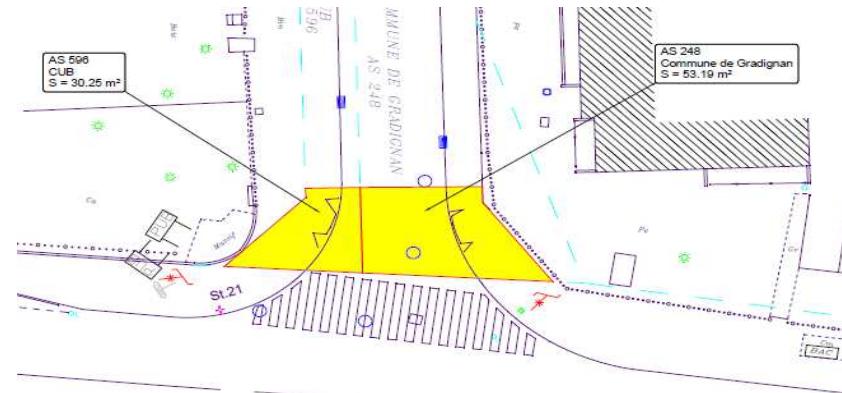
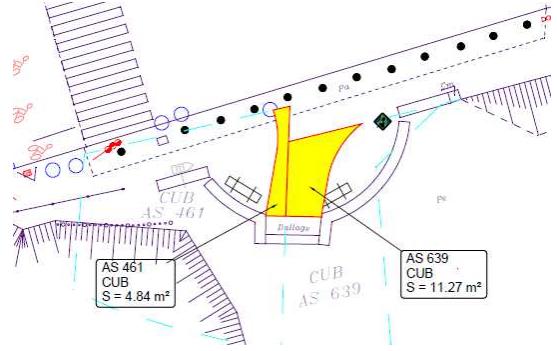
Focus – Secteur Edouard Michel



Focus – rue du Professeur Bernard



Le foncier





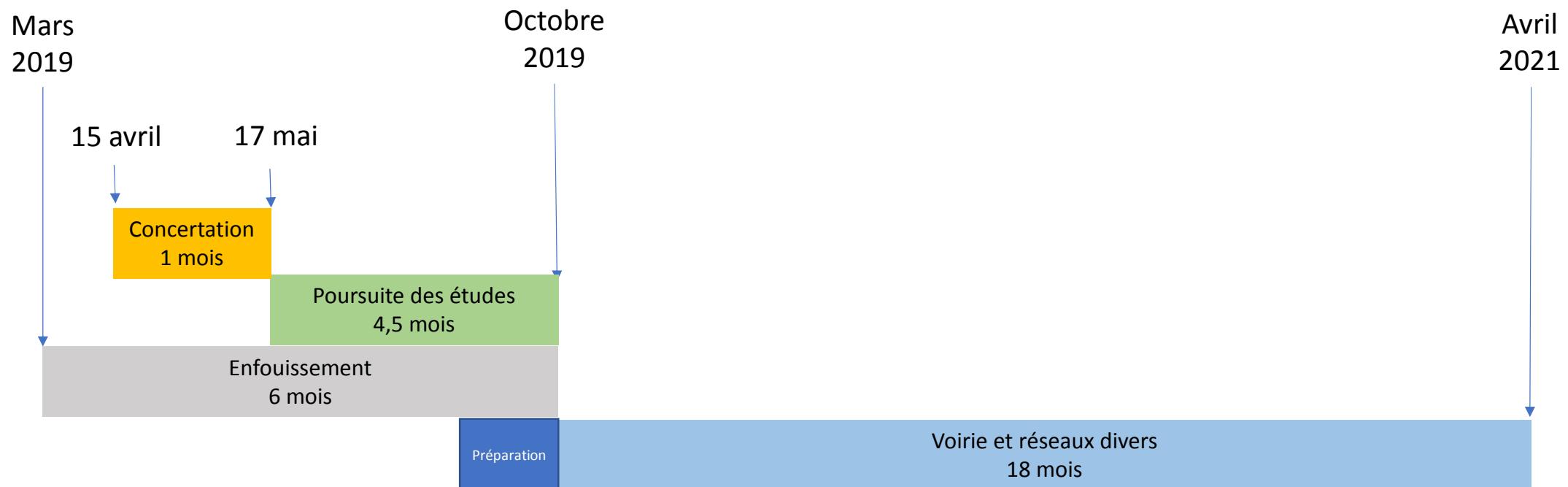
Une dynamique de transformation déjà engagée

Le planning des travaux d'enfouissement des réseaux aériens

	MARS			AVRIL				MAI				JUIN				JUILLET				SEPTEMBRE				OCTOBRE	
	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	36	37	38	39	40	41
GC entre avenue de la libération et rue du professeur bernard																									
GC entre rue du professeur bernard et rue edouard michel																									
GC entre rue edouard michel et allée du moulin de poumey																									
GC entre allée du moulin de poumey et poste																									
GC entre poste et supplément EP																									
GC rue édouard michel et allée du moulin de poumey																									
GC privés																									
raccordements hors tension																									
reprises sous tension																									
eclairage public																									
ADC et dépose																									



Le planning général



Les conditions de circulation

Phase enfouissement réseaux secs

- travaux sous circulation avec alternats par feux

Phase voirie et réseaux divers *

- Réduction de la vitesse à 30 km/h
- travaux sous circulation avec mise en sens unique du cours du général de Gaulle dans le sens nord (centre-ville) vers sud (Prieuré de Cayac).
- Rue barrée pour réalisation du tapis avec déviation ponctuelle



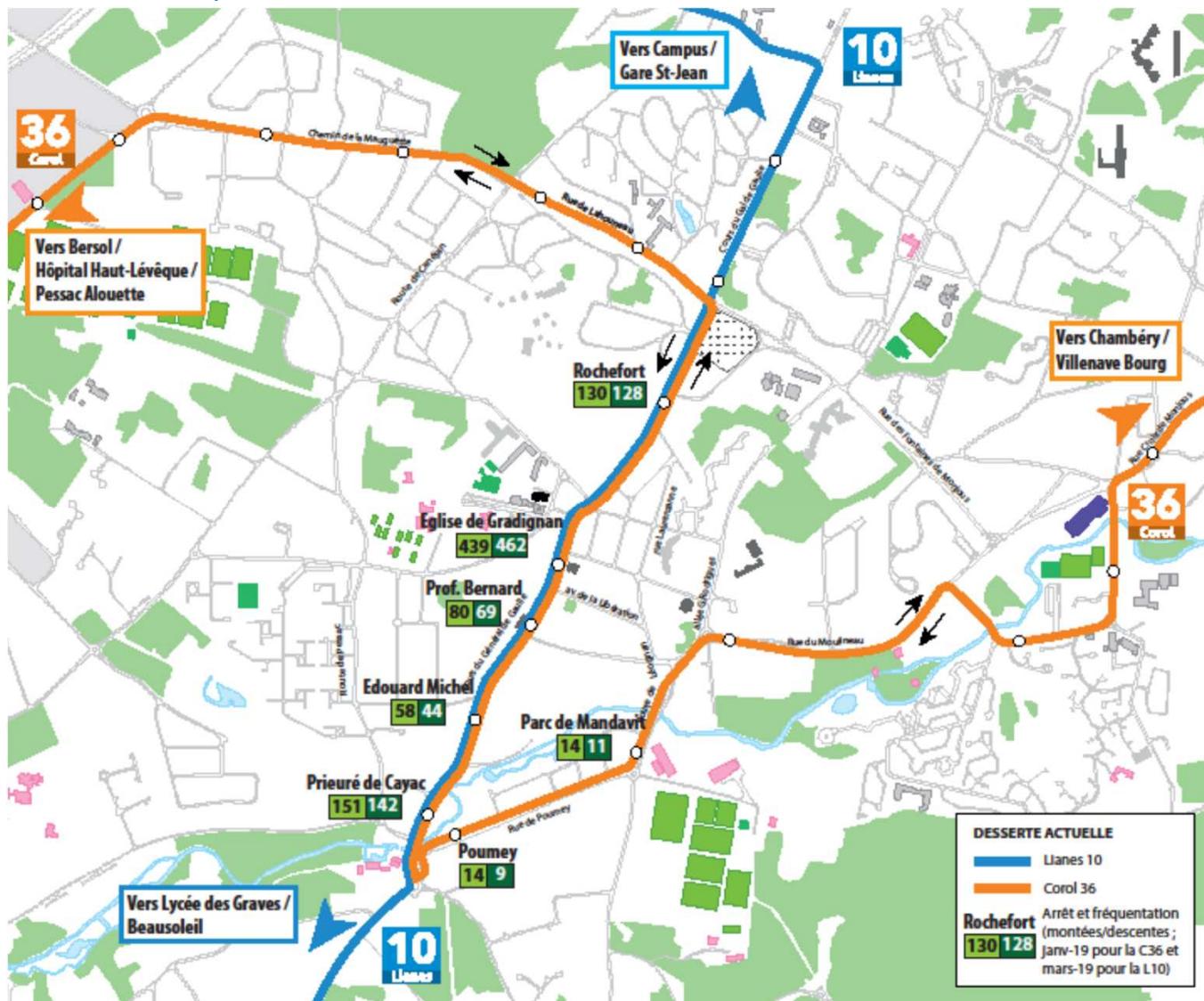
Une possibilité d'accès aux immeubles riverains sera impérativement maintenue en permanence pour les piétons et les véhicules de secours.

Toutes dispositions seront également prises pour maintenir au maximum l'accessibilité des véhicules particuliers aux immeubles riverains.

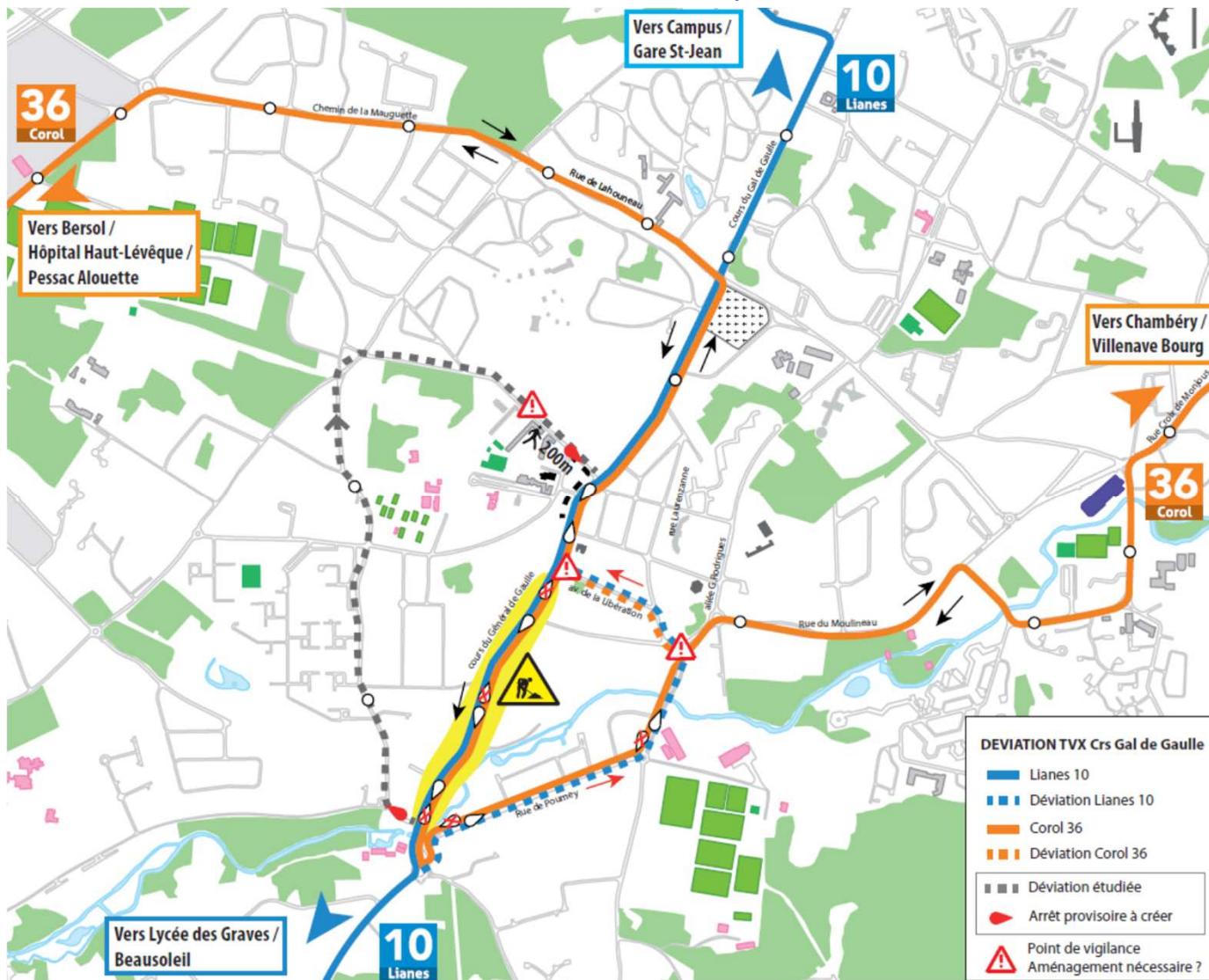


* Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé missionné

Desserte actuelle en transports en commun



Les scénarios de déviation des transports en commun



Déviation : rue de Poumey, route de Léognan, avenue de la libération.

Cet itinéraire présente plusieurs avantages : faible kilométrage et temps de parcours supplémentaires, impact moindre pour notre clientèle, le centre-ville est desservi.

Néanmoins :

- Il faut prévoir la sécurisation du carrefour Libération/de Gaulle pour la giration des bus et la priorité de circulation sur la route de Léognan.
- Aménagement en parallèle de l'intersection Libération/Léognan.

Déviation : route de Pessac, route de Canéjan, avenue Charles et Emile Lestage.

Ce scénario a pour avantage la possibilité de desservir le centre-ville avec l'implantation d'un arrêt bus provisoire au niveau de la place. Le kilométrage supplémentaire n'est pas négligeable avec un impact sur les temps de parcours.

Une sensibilisation auprès de l'établissement scolaire Saint Exupéry sera nécessaire afin que le passage des bus ne soit pas perturbé aux heures de rentrée et sortie des élèves.



Merci de votre attention

Questions/réponses

